

Bureau du médecin hygiéniste en chef

Outil de dépistage de la COVID-19 à l'intention des entreprises et des organisations (dépistage auprès des travailleurs)

Version 3 – 10 février 2021

Le présent outil de dépistage fournit des conseils, des recommandations et des instructions donnés par le Bureau du médecin hygiéniste en chef conformément au paragraphe 2 (3) de l'annexe 1 et de l'annexe 6 du [Règl. de l'Ont. 82/20 : Règles pour les régions à l'étape 1](#)) et aux paragraphes 2 (3) de l'annexe 1 du [Règl. de l'Ont. 263/20 : Règles pour les régions à l'étape 2](#) et du [Règl. de l'Ont. 364/20 : Règles pour les régions à l'étape 3](#) pris en application de la [Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario \(mesures adaptables en réponse à la COVID-19\)](#) (LRO).

La personne responsable d'une entreprise ou d'un organisme qui est autorisé à ouvrir doit s'assurer que les travailleurs sont soumis à un dépistage de la COVID-19 avant qu'ils arrivent au travail ou qu'ils commencent leur quart de travail chaque jour.

L'outil de dépistage ne doit pas être utilisé comme outil d'évaluation clinique ou destiné à remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux ou les conseils juridiques. En cas de divergence entre le présent document et toute loi ou directive ou tout décret ou règlement émis par le ministre de la Santé ou le médecin hygiéniste en chef, la loi, le décret ou la directive prévaut.

Les questions de cet outil ont été élaborées par le ministère de la Santé. Elles peuvent être adaptées pour répondre aux besoins en communication des personnes ayant des troubles d'apprentissage ou de développement ou un déficit cognitif.

Cet outil de dépistage ne s'applique pas aux milieux de soins de santé (y compris les [foyers de soins de longue durée](#)) et à certains lieux de travail autres que ceux du secteur des soins de santé (p. ex., les [maisons de retraite](#), les autres lieux d'hébergement collectif, les [écoles et les services de garde d'enfants](#)) où des exigences et des outils de dépistage sont déjà en place.

Ce dépistage n'est pas requis pour le personnel des services d'urgence ou les premiers intervenants qui entrent dans un lieu de travail à des fins d'urgence.

Le dépistage devrait avoir lieu avant que le travailleur arrive au travail ou lorsqu'il arrive au travail au début de son quart ou de sa journée de travail. Cet outil de dépistage peut être rempli en ligne avant que le travailleur arrive au travail ou sur place avant son quart ou sa journée de travail. L'employeur doit s'assurer que le résultat du dépistage est utilisé pour déterminer si le travailleur peut entrer sur le lieu de travail. Un travailleur ne peut entrer sur le lieu de travail que s'il a réussi le dépistage.

Toute personne qui ne réussit pas le dépistage devrait être informée qu'elle ne peut entrer sur le lieu de travail et qu'elle devrait s'isoler, idéalement à la maison, et appeler son fournisseur de soins de santé ou Télésanté Ontario ([1 866 797-0000](tel:18667970000)) pour obtenir des conseils ou une évaluation, y compris pour savoir si elle doit faire un test de dépistage de la COVID-19.

Questions de dépistage requises

1. Avez-vous actuellement l'un des symptômes nouveaux ou aggravés suivants? Les symptômes ne doivent pas être chroniques ni liés à d'autres causes ou problèmes de santé connus.

Personnes âgées de 18 ans et plus

Avez-vous l'un des symptômes suivants?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Fièvre et (ou) frissons	Température de 37,8 degrés Celsius / 100 degrés Fahrenheit ou plus		
Toux ou toux persistante (toux ressemblant à un aboiement)	Sans lien avec l'asthme, une affection respiratoire réactionnelle après infection, la MPOC ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà		
Essoufflement	Sans lien avec l'asthme ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà		
Mal de gorge	Sans lien avec les allergies saisonnières, le reflux acide ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà		
Déglutition douloureuse	Déglutition douloureuse sans lien avec d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà		
Baisse ou perte de l'odorat ou du goût	Sans lien avec les allergies saisonnières ou des troubles neurologiques ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà		
Conjonctivite	Conjonctivite sans lien avec des orgelets externes récurrents ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà		

Nez qui coule ou bouché ou congestionné	Sans lien avec les allergies saisonnières ou l'exposition au froid ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà
Mal de tête	Maux de tête inhabituels ou qui durent longtemps sans lien avec des céphalées dites de tension, des migraines chroniques ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà
Problèmes digestifs comme les nausées/vomissements, la diarrhée et les maux d'estomac	Sans lien avec le syndrome du côlon irritable, les crampes menstruelles ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà
Douleurs musculaires	Douleurs musculaires inhabituelles ou qui durent longtemps (sans lien avec une lésion qui se manifeste brusquement, la fibromyalgie ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà)
Fatigue extrême	Fatigue inhabituelle ou manque d'énergie (sans lien avec la dépression, l'insomnie, les troubles thyroïdiens ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà)
Chutes nombreuses	Pour les personnes âgées

Personnes de moins de 18 ans

Avez-vous l'un des symptômes suivants?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Fièvre et (ou) frissons	Température de 37,8 degrés Celsius / 100 degrés Fahrenheit ou plus		

Toux ou toux persistante (toux ressemblant à un aboiement)	Toux continue, plus importante que d'habitude, faisant un bruit de sifflement en respirant (sans lien avec l'asthme, une affection respiratoire réactionnelle après infection ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà)
Essoufflement	Manque de souffle, incapacité à respirer profondément (sans lien avec l'asthme ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà)
Baisse ou perte de l'odorat ou du goût	Sans lien avec les allergies saisonnières ou des troubles neurologiques ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà
Mal de gorge ou déglutition difficile	Déglutition difficile (sans lien avec les allergies saisonnières ou le reflux acide ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà)
Nez qui coule ou bouché ou congestionné	Sans lien avec les allergies saisonnières ou l'exposition au froid ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà
Mal de tête	Maux de tête inhabituels ou qui durent longtemps (sans lien avec des céphalées dites de tension, des migraines chroniques ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà)
Nausée, vomissements et (ou) diarrhée	Sans lien avec le syndrome du côlon irritable, l'anxiété, les crampes menstruelles ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà
Fatigue extrême ou douleurs musculaires	Fatigue inhabituelle ou manque d'énergie (sans lien avec la dépression, l'insomnie, les troubles thyroïdiens, une lésion qui se manifeste brusquement ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que vous avez déjà)

2. **Un médecin, fournisseur de soins de santé ou bureau de santé publique vous a-t-il dit que vous devriez actuellement vous isoler (en restant à la maison)?**

Oui

Non

3. **Au cours des 14 derniers jours, avez-vous eu un « contact étroit » avec une personne présentement atteinte de la COVID-19?**

Oui

Non

4. **Au cours des 14 derniers jours, avez-vous reçu une notification d'alerte d'exposition à la COVID-19 sur votre téléphone cellulaire?**

Si vous avez déjà passé un test de dépistage et que votre résultat s'est révélé négatif, sélectionnez « Non ».

Oui

Non

5. **Au cours des 14 derniers jours, avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada?**

Si vous êtes exempté de la quarantaine fédérale conformément aux [groupes d'exemptions des exigences de mise en quarantaine](#) en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, sélectionnez « non ».

Oui

Non

Résultats des questions de dépistage

- Si le travailleur a répondu **NON à toutes les questions de 1 à 5**, il peut entrer sur le lieu de travail.
- Si le travailleur a répondu **OUI à l'une des questions de 1 à 5**, il ne devrait pas entrer sur le lieu de travail (y compris tout lieu de travail à l'extérieur ou partiellement à l'extérieur). Il devrait informer son employeur de ce résultat et retourner ou rester à la maison pour s'isoler immédiatement et communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou Télésanté Ontario (1 866 797-0000) pour obtenir des conseils ou une évaluation, y compris pour savoir s'il doit faire un test de dépistage de la COVID-19.
- Si l'une des réponses à ces questions de dépistage change au cours de la journée, le travailleur devrait informer son employeur du changement et retourner chez lui pour s'isoler immédiatement et communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou Télésanté Ontario (1 866 797-0000) pour obtenir des conseils ou une évaluation, y compris pour savoir s'il doit faire un test de dépistage de la COVID-19.

- Les entreprises et les organismes devraient tenir des registres de la date et de l'heure auxquelles les travailleurs se trouvaient sur le lieu de travail et de leurs coordonnées. Ces renseignements peuvent être demandés par le bureau de santé publique local pour appuyer la recherche de contacts. Ces registres doivent être conservés pendant au moins un mois.
- Tout registre créé dans le cadre du dépistage auprès des travailleurs ne peut être divulgué que conformément à la loi.

Remarque :

En ce qui concerne les travailleurs dont les responsabilités professionnelles les obligent à se déplacer à plusieurs endroits dans le cadre de leur journée ou quart de travail (p. ex., les conducteurs de camion de livraison ou le personnel de livraison de mets à emporter, d'épicerie, de prescriptions, etc.), il incombe à l'employeur du travailleur de procéder au dépistage et non à l'entreprise, à l'organisme ou à la personne qui reçoit le produit ou le service. Cependant, un tel dépistage peut ne pas exempter un travailleur de subir un dépistage par un autre organisme/lieu de travail si le travailleur cherche à entrer dans différents types de lieux (p. ex., pour la livraison d'aliments à un foyer de soins de longue durée et à d'autres endroits ou ménages).

Ressources :

- Page Web [La COVID-19 \(le coronavirus\) en Ontario](#) (trouvez un centre de dépistage, consultez vos résultats, comment freiner la propagation du virus).
- [Ressources pour prévenir la COVID-19 dans les lieux de travail](#) du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.